



## Flash info

### Pouvoir d'achat : Arrêtons de jouer avec les mots et les chiffres !

Dans sa communication: « Que s'est-il passé chez VNF depuis le 9 juin ? » la direction affiche **PACTE SOCIAL : des aides financières aux personnels !**

Si la CFDT-VNF ne conteste pas que des mesures catégorielles ont été mises en place, pour autant, **elle rappelle que pour la plupart, ces mesures se sont imposées à VNF et ne sont que des mesures de ratrappage** hélas pas à la hauteur de la crise subie par les personnels !

Ainsi la direction met en avant :

- « + 1 472 k€ destinés à revaloriser les agents de catégorie C dans le cadre de la refonte de la grille de catégorie C soit 434 € bruts / an de revalorisation moyenne pour les collaborateurs concernés »

N'oublions pas que les rémunérations des 7 premiers échelons de la catégorie C sont écrasées les unes sur les autres et qu'elles courrent avec difficulté devant le SMIC : ce n'est ni glorieux ni à la hauteur des impacts financiers liés à l'inflation croissante et sans frein. En 2021, le bilan de l'inflation était de 3,94% et en juin 2022, cette dernière a déjà atteint plus de 5,5% impactant tous les personnels !

La CFDT-VNF demande des mesures complémentaires à la main de VNF comme :

- La mise en place de l'accord d'intéressement pour les personnels publics lui aussi cité dans le pacte social et promit depuis 2020 ;
- Une seconde enveloppe de CIA/ CA / supplément d'ISS ou un plafond supérieur à celui qui sera fixé par le MTE s'il s'avère non significatif aux attentes légitimes des personnels face à la crise ;
- Un chèque carburant pour aider les personnels à se rendre au travail ;
- L'activation de la prime Macron (PEPA) tant mise en avant pendant sa campagne ;
- La hausse des titres restaurants pour les personnels publics à hauteur de 7,50 € dès cette année et à 9,00 € dès l'année prochaine. L'augmentation des coûts des produits alimentaires, par elle-même, le justifie amplement et cette hausse sera une vraie avancée concrète !

- « + 450 k€ mobilisés pour la participation de VNF à la protection sociale des agents de droit public »

N'oublions pas, là non plus, que depuis des années, le secteur privé bénéficie d'une participation minimale de 50% sur leur complémentaire santé ce qui est, vu les déremboursements successifs et l'augmentation du coût des mutuelles, bien au-delà des 15 € versés par VNF. D'ailleurs là aussi, VNF a été dans l'obligation de verser cette indemnité et cela ne relève en rien d'une avancée sociale en lien avec le pacte social ! La CFDT-VNF demande que, sans attendre, la direction travaille à un projet d'élargissement de la complémentaire santé

**versée actuellement aux salariés de droit privé avec une prise en charge de 62%. Ce projet devra être mis en parallèle avec celui qui sera proposé par le MTE et le choix le plus favorable pour les personnels publics devra s'imposer...Le SG du MTE a bien précisé qu'il appartiendrait à chaque établissement de produire sa propre offre ou de se raccrocher à celle du MTE. Alors que notre Direction fasse en sorte, pour une fois, de ne pas se limiter aux propositions du MTE mais d'être à l'origine d'une vraie proposition réfléchie qui corresponde aux attentes et aux besoins de ses personnels !**

- « + de 360 k€ pour l'indemnité télétravail »

**Rappelons que là aussi, l'origine de cette indemnité est issue d'un accord de la fonction publique qui s'impose à VNF et que ce n'est en rien une avancée en lien avec le pacte social ! La direction aurait pu faire le choix d'un accord « mieux-disant » mais elle a préféré s'y conforter pour les grandes lignes tout en donnant des instructions verbales restrictives dans les accords de télétravail qui relativisent grandement cette avancée dans la prise en compte de cette nouvelle modalité de travail ! N'oublions pas non plus qu'en parallèle VNF réalise de belles économies suite au déport de nombreux postes de travail au domicile de l'agent et s'ouvre des portes dans le cadre de la réorganisation des postes de travail ! Sur ce point, la direction est beaucoup moins transparente !**

- « + 200 k€ pour l'enveloppe NAO par rapport à 2021 pour les salariés de droit privé »

**Là aussi, à ce stade, la direction ose s'en satisfaire alors qu'elle n'a pas réussi à défendre et obtenir un taux correspondant au moins à l'inflation 2021 comme elle s'y était engagée soit en moyenne 4%. A ce stade, si la CFDT-VNF œuvre pour l'intérêt général des salariés de droit privé en prônant une augmentation générale pour limiter l'inflation, la première proposition de la direction était de reverser la quasi intégralité de ce supplément en mesures individuelles au mérite, limitant la répercussion d'une telle procédure à 20 à 30% des personnels. Heureusement, lors de la seconde réunion, suite aux propositions de la CFDT-VNF et la force de ses arguments, la direction a semblé infléchir sa position et entendre le besoin d'une mesure générale pour tous. Mais à ce jour rien n'est acté ni même décidé ! Un peu tôt pour claironner : mettre 200K€ de plus sur la table sans en préciser la façon dont ils seront utilisés alors que la portée de cette mesure est déjà 2 fois en dessous de l'inflation relevée en juin 2022 !**

**Là aussi, nous demandons de sérieux efforts et une écoute réelle des représentants du personnel de la CFDT-VNF, seule organisation syndicale représentative pour les salariés de droit privé ! C'est la responsabilité de la direction d'aboutir à un accord collectif satisfaisant pour le plus grand nombre et donc de s'en donner les moyens !**

**Pour conclure, ce flash info, dont le contenu a été limité aux exemples cités par la direction (l'ensemble des propositions de la CFDT-VNF étant bien plus large), nous rappelons que VNF doit se battre pour que les mesures légales qui s'imposent à l'établissement, ce qui est le cas pour la plupart de celles citées tout comme la revalorisation du point d'indice annoncée par le gouvernement, donnent lieu à un abondement par l'Etat de la masse salariale de VNF.**

**Ne pas se battre pour cela ou ne pas obtenir cet abondement, la CFDT-VNF le rappelle, ne sert ni l'intérêt de l'établissement, ni celui de tous les personnels ! De plus, cela bride la politique de recrutement au-delà des plafonds d'emplois dégressifs, éteint toute capacité de négociation au sein de l'établissement et pénalise le dialogue social donc la capacité d'action de VNF pour accompagner ses personnels pourtant très engagés au quotidien et très impactés par toutes ces crises successives !**

**Il est urgent d'agir, nous attendons des retours sur les propositions de la CFDT-VNF et surtout des décisions visibles et concrètes pour tous les personnels !**